



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ**

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Mission de Coordination Sanitaire Internationale</p> <p>Bureau de l'exportation pays tiers</p> <p>Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments</p> <p>Bureau des matières premières</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Fabien SCHNEEGANS Pascale GILLI-DUNOYER</p> <p>Tél. : 01 49 55 58 18 01 49 55 84 28</p> <p>Réf. interne : SDSSA/MCSI/FS/PGD/RF</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/MCSI/SDSSA/N2005-8055</p> <p>Date: 18 février 2005</p> <p>Classement : EI32CN144 - EI32CN145</p>
--	--

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité
à

Date de mise en application : Immédiate

Abroge et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe: 1

Degré et période de confidentialité : Tout public

:

(voir liste de destinataires)

Objet : Exportation de viandes de porc et de volailles vers la CHINE. Suivi des dossiers de candidatures.

Bases juridiques : - Note de service DGAL/SDSSA/N/2003-8162 du 30 septembre 2003 *récapitulant les conditions d'agrément des établissements à l'exportation vers certains pays tiers de viandes fraîches d'animaux de boucherie et de volaille set de produits à base viande.*

- Note de service DGAL/SDSSA/N/2004-8176 du 9 juillet 2004 *relative à l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viande de porc et de poulet vers la Chine.*

- Note de service DGAL/SDSSA/N/2004-8275 du 29 novembre 2004 *relative à l'exportation de viandes fraîches et de produits à base de viande de porc et de poulet vers la Chine. Formulaire d'agrément pour les entrepôts frigorifiques.*

MOTS-CLES : Exportation - viandes fraîches - produits à base de viandes - entrepôts - porc - poulet - Chine - agrément.

Résumé : La présente instruction précise les modalités d'organisation d'une mission chinoise en France et celles relatives au traitement des dossiers d'agrément.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeurs départementaux des services vétérinaires 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préfets - DRAF/DAF - DDAF - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires - Directeurs des Écoles nationales vétérinaires - Directeur de l'École nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

Un certain nombre de Directeurs départementaux des services vétérinaires ont transmis à mes services des dossiers de candidature à l'agrément pour l'exportation vers la Chine de viandes de porc, de poulet ou de leurs produits soumis par un ou plusieurs établissements de leur département.

A ce jour, trente-deux dossiers ont été transmis aux autorités chinoises.

Certains dossiers transmis nécessitant des compléments sont encore conservés par mes services. Une lettre précisant les compléments nécessaires vous sera transmise.

Une mission d'experts chinois viendra en France auditer l'ensemble du système de contrôle sanitaire des filières viandes de porc et viandes de volailles. Les dates de la mission ne m'ont pas encore été communiquées. Dans le cadre de cette mission, les auditeurs visiteront un échantillon d'établissements candidats, les noms des établissements retenus ne m'ont pas encore été communiqués à ce jour. En cas de conclusions favorables de cette mission, l'ensemble des établissements dont les dossiers de candidature ont déjà été remis aux autorités chinoises seront agréés.

Les dossiers de candidature qui seront validés par mes services mais qui n'ont pas été envoyés pourront être remis directement aux autorités chinoises à l'issue des conclusions officielles de cette première mission d'inspection en France. Si les conclusions sont favorables, les autorités chinoises pourront délivrer de nouveaux agréments sur dossier, sans qu'une nouvelle visite d'inspection en France soit nécessaire. En revanche, si elles sont défavorables, une nouvelle mission sera nécessaire, tant pour les établissements non agréés lors de la première mission, que pour les nouveaux candidats.

Dans la perspective de cette mission, je vous demande d'effectuer une visite d'audit des établissements de votre département retenus à ce jour.

Vous vous attacherez à vérifier la bonne mise en place des exigences souhaitées par les autorités chinoises en particulier celles relatives aux points spécifiques mentionnés dans le questionnaire.

Vous veillerez à ce que les enregistrements (autocontrôle, actions correctives, mise en place dans le cadre du plan de maîtrise de l'industriel : HACCP, SSOP) soient à jour.

Vous veillerez à ce que les enregistrements relatifs aux plans de nettoyage-désinfection, aux saisies, à la gestion des déchets... soient correctement renseignés.

Pour les abattoirs de volailles, vous vous assurerez de la bonne mise en place du référentiel d'inspection présenté aux autorités chinoises en particulier dans les structures où le tri est effectué sur la chaîne par l'opérateur. Vous serez capable de présenter aux autorités chinoises les modalités d'organisation de la supervision mise en place par la direction départementale des services vétérinaires dans les établissements concernés.

Si un établissement vous semble poser un quelconque problème, je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer mes services sans délai : bureau des matières premières (SDSSA), copie au bureau de l'exportations pays tiers (MCSI).

Enfin, vous vous voudrez bien informer de ces dispositions les établissements de votre département qui se sont portés candidats à l'agrément « Chine ».

La Directrice Générale de l'Alimentation

Sophie VILLERS

ANNEXE

LISTE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE A L'AGREMENT « CHINE » TRANSMIS PAR LA DGAL AUX AUTORITES CHINOISES

PORC

Nom de l'établissement	Numéro d'agrément	Date d'envoi
KERMENE	22-046-01	20/12/04
SEAE SOCOPA CHATEAUNEUF DU FAOU	29-027-01	20/12/04
LOUIS GAD SA	29-097-01	20/12/04
GATINE VIANDES	35-125-02	20/12/04
AUBRET SAS	44-180-004	20/12/04
ABATTOIR INDUSTRIEL DE LA MANCHE	50-453-03	18/11/04
SEAE SOCOPA EVRON	53-097-01	20/12/04
JEAN FLOC'H SURGELATION	56-074-01	18/11/04
EUROPIG	56-091-01	18/11/04
ABATTOIR BERNARD	56-140-02	18/11/04
PENY ZA DE KERANNA	56-174-03	18/11/04
SOCOPA SUD LOIRE	79-061-02	20/12/04
ARCA SAINT MAIXENT (SAS)	79-246-02	18/11/04
ARNAUD SA	87-001-01	18/11/04

POULET

Nom de l'établissement	Numéro d'agrément	Date d'envoi
TILLY SABCO	29-067-01	18/11/04
DUC	30-233-01	01/02/05
VOLAILLES DE FRANCE	32-107-30	01/02/05
DOUX	45-050-01	01/02/05
DOUX	53-130-01	01/02/05
LDC	72-264-02	01/02/05
GASTRONOME INDUSTRIE SEVRIENNE	79-195-03	20/12/04
ARRIVÉ	85-084-01	01/02/05
DUC	89-069-01	01/02/05

ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

Nom de l'établissement	Numéro d'agrément	Date d'envoi
SVA	22-371-01	03/02/05
E.F.B	29-019-40	01/02/05
CRYOLOGISTIC	29-233-40	01/02/05
CRYOLOGISTIC	29-241-40	01/02/05
EFC FRIG'ARMOR	35-023-01	03/02/05
CHARLES FRERES	42-094-14	01/02/05
STEF LOGISTIQUE	49-007-01	01/02/05
BRETAGNE FRIGO	56-066-01	01/02/05
EUROPIG	56-091-01	01/02/05
CRYOLOGISTIC	72-264-07	01/02/05
SOFRIMAIX	79-246-03	01/02/05